

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°56/2021

Séance Ordinaire du 1^{er} décembre 2021

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt et un le 1^{er} décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : HAMMOUDA Jeanine

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CHANCHO Jean-Marie, BRUNET François, ROUSSEAU Charline, STEPPE Virginie

Procurations : PLA Michelle à DARIO Alain, CRUANAS Pauline à François BRUNET

Absents : /

Date de la convocation :

24 novembre 2021

Classement issu de la

nomenclature

« ACTES »

3.3 Locations

OBJET : LOCATION DE L'APPARTEMENT SIS PLACE CATALOGNE (au-dessus de la Poste – boulevard national)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame Edith DECOOL a manifesté son intérêt pour louer l'appartement communal sis place Catalogne (au-dessus de la Poste). Les conditions proposées sont les suivantes : occupation des lieux par Madame Edith DECOOL à partir du 1^{er} novembre 2021 à raison de 690 € par mois. Monsieur le Maire demande à l'avis de l'Assemblée pour cette location.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la location à Madame Edith DECOOL de l'appartement communal ci-dessus mentionné, pour un loyer mensuel de 690 €, à compter du 1^{er} novembre 2021, payable auprès du Trésor Public de Rivesaltes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO